



*B*ienvenue à l'Athénée royal Paul Delvaux.

Nous sommes heureux de vous accueillir sur notre site et vous y souhaitons la bienvenue.

Notre Athénée, école officielle, appartient au réseau de la Communauté française. Pluralisme et neutralité constituent, sur le plan philosophique, deux de ses principes de base. Ouvrir à nos élèves toutes les portes des "possibles" par un apprentissage de qualité et une attitude citoyenne constitue l'objectif d'une équipe cohérente animée d'une volonté commune. Faire naître, en eux, l'une ou l'autre passion ajouterait "une cerise sur le gâteau"...

Omniprésent dans le paysage ottintois et néo-louvaniste, notre Athénée offre, en ses différentes implantations d'enseignement fondamental ou secondaire, des approches pédagogiques diversifiées sous-tendues par les mêmes valeurs; je vous invite à en consulter les particularités.

Cette implantation est située à proximité de la gare d'Ottignies, compte, en moyenne, 750 élèves et abrite le siège administratif de notre Athénée.

Notre hall des sports avec piscine se trouve sur ce site et permet à l'ensemble de nos élèves de s'adonner à de nombreux sports ; un service de navette de bus relie, à cet effet, les différentes implantations.

La majorité des élèves scolarisés aux "Villas" poursuit, après un premier degré commun, un enseignement général avec une filière d'immersion néerlandaise en continuum pour ceux qui le souhaite ; au deuxième degré, certains s'orientent vers la gestion, en technique de qualification et ensuite, au troisième degré, suivent une formation de technicien(ne) en comptabilité.

Toutes les filières proposées permettent l'obtention d'un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) donnant accès aux études supérieures.

Amener nos élèves à l'acquisition des compétences terminales édictées dans les programmes scolaires constitue le but poursuivi par l'ensemble des professeurs.

Nos objectifs impliquent de la part de nos jeunes respect de soi et des autres, investissement, travail personnel et sens de l'effort, valeurs fondamentales et fondement de toute réussite.

Préliminaire

Ce projet s'inscrit dans le respect du projet éducatif de la Communauté française et de ses réglementations.

Notre enseignement vise globalement à :

1. Former l'élève au rôle de citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs dans une société démocratique au service de l'Homme, respectueuse des droits de chacun ;
2. Garantir la neutralité de l'école, ouverte à tous sans distinction ;
3. Défendre une société solidaire, génératrice de projets fondés sur la complémentarité des tâches et des fonctions et sur la coopération entre les personnes ;
4. Stimuler la promotion de tous les membres de cette société, l'enrichissement par les différences de chacun, pour favoriser l'initiative et la prise de responsabilités.

A. Eduquer aux savoirs et savoir-faire

1. Cette éducation aide le jeune à :

- Se rapprocher sans cesse de son niveau le plus élevé de compétence et d'efficacité,
- en fonction de ses potentialités et de ses aspirations ;
- S'intégrer dans la vie sociale et professionnelle.

2. Cette éducation suppose :

- L'appropriation de savoirs et de savoir-faire adaptés au rythme de chacun ;
- Des contenus de cours en lien avec la réalité ;
- Le développement de l'esprit critique.

B. Favoriser l'épanouissement personnel et l'acquisition d'un savoir-être

Ces deux notions trouvent leur fondement dans la connaissance et l'acceptation de soi.

Une telle éducation :

- Se conçoit tout naturellement dans un milieu ouvert où l'élève écoute, observe, expérimente, analyse, assimile, agit, imagine, construit et vérifie ;
- Forme l'élève à différents modes d'expression ;
- Requiert un mode de relation basé sur l'information la plus large, la confrontation des idées et le dialogue ;
- Nécessite une coopération dynamique entre élèves, parents et enseignants ;
- S'appuie sur une collaboration entre professeurs, favorisant les liens entre les différentes disciplines ;
- Utilise les erreurs comme source de progrès, tout en respectant les socles de compétence ;
- Pratique une évaluation formative devant déboucher sur une évaluation certificative aux échéances prévues.

C. Eduquer au sens social et civique.

Cette éducation :

- Forme à la reconnaissance de l'autre et au respect de ses différences ;
- Tient compte des interactions entre individus et collectivités, autonomie et vie sociale ;
- Privilégie tout ce qui ennoblit l'Homme : le dialogue, la solidarité, le souci de l'objectivité, le respect des droits de l'Homme ;
- Favorise l'apprentissage à la citoyenneté, dans le sens où toute personne intervenant dans l'école sera engagée dans les prises de décisions qui la concernent et cela dans la mesure de ses possibilités et de ses capacités.

Les projets éducatifs et pédagogiques de la Communauté française définissent des valeurs à portée générale reprises à l'article 6 du décret "missions" :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Dans ce cadre l'entité *Villas* comme les autres entités (fondamental et secondaire *Lauzelle*) met l'accent particulièrement sur :

- le développement chez les élèves du sens de l'effort, du goût du travail bien fait ;
- l'ouverture vers l'extérieur.

Le lien qui unit et guide l'équipe pédagogique de l'Athénée Royal Paul Delvaux se traduit par l'émergence des valeurs suivantes :

- l'honnêteté vis-à-vis de soi-même et des autres, liée au sens des responsabilités ;
- la tolérance, la compréhension et le respect de l'autre ;
- la liberté et l'autonomie ;
- la rigueur et le sérieux dans le travail.

L'honnêteté vis-à-vis de soi-même et des autres, liée au sens des responsabilités

La responsabilité porte sur le rapport à soi-même, à autrui et à l'environnement. Connaître non seulement ses droits mais aussi ses devoirs, et les mettre en pratique en prenant conscience que nous avons tous une part de responsabilités dans le fonctionnement présent et à venir du groupe, de l'école, de la société et de la nature.

La tolérance, la compréhension et le respect de l'autre

La tolérance implique la reconnaissance de la diversité des individus, des différentes sociétés et cultures dont nous sommes issus. Face à la diversité, il s'agit de mettre en pratique un esprit d'ouverture et d'écoute.

Dans le domaine pédagogique, la constitution de groupes de travail inclut la tolérance : elle prône le plus large accueil et se refuse à toute exclusion de principe.

La liberté, l'autonomie

La finalité de tout système éducatif cohérent est de former des personnes capables de décider et d'agir par elles-mêmes. Il faut donc préparer les jeunes à prendre des initiatives, en vue de faciliter leurs démarches personnelles d'investigation et d'action.

La rigueur et le sérieux dans le travail

Il s'agit d'assurer une formation solide dans tous les cours, dans des options précises qui bannissent toute facilité dans le choix d'un cursus scolaire.

L'accent est mis sur les notions de travail personnel en classe et à domicile, sur le sens de l'effort et de la persévérance : donner le meilleur de soi-même.

Les orientations et les valeurs défendues par le secondaire Villas trouvent une concrétisation dans une série de mini-projets, c'est-à-dire **d'activités en cours de réalisation ou à réaliser**.

Nous avons choisi de les classer selon les points suivants :

- Les innovations pédagogiques mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement de la Communauté française, dans le cadre de son projet éducatif et de son projet pédagogique et, en particulier, les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.
- Les initiatives prises en matière :
 - d'animation culturelle, ouverture aux autres,
 - d'éducation à la citoyenneté,
 - d'éducation aux médias,
 - d'éducation à l'environnement,
 - d'éducation à la santé et de promotion des activités sportives.
- Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre, ainsi que pour favoriser une orientation adéquate des élèves.

Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves et particulièrement des élèves en difficulté.

Au premier degré, des Conseils de classe sont programmés à différents moments de l'année scolaire afin d'évaluer la progression de l'élève et de mettre en place, si nécessaire, une remédiation et/ou un plan individuel d'apprentissage (PIA).

En matière de repérage des difficultés spécifiques, présentées par les élèves et en vue de programmer une action commune, l'équipe éducative et le CPMS s'attachent dès l'entrée dans l'enseignement maternel et tout au long de la scolarité au développement de chaque enfant et aux pistes de soutien, en concertation avec les parents, en vue d'optimiser la suite du parcours scolaire.

Un Plan d'Actions Collectives (PAC) :

Le plan d'actions collectives décrit l'organisation du 1^{er} degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être mises en place pour venir en aide aux élèves concernant leurs apprentissages au cours de cette période et en particulier ceux qui sont en difficulté.

En fonction des données recueillies lors des différents Conseils de classe, auxquels participe le CPMS ou sur base des activités organisées dans le cadre des actions de repérage, il est établi une synthèse intégrant l'apport de chaque discipline qui permet de fixer les objectifs de la guidance en fonction desquels les moyens adéquats de remédiation cognitive et/ ou sociale peuvent être programmés et mis en œuvre et plus particulièrement guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle après les huit premières années de scolarité obligatoire.

Pour les élèves qui présentent des difficultés est mis en place :

1. L'heure de remédiation :

Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, les élèves sont conviés (via le journal de classe) à des séances de remédiation programmées par le titulaire du cours en français, mathématique ou langue moderne. Ces heures de remédiation sont placées dans l'horaire de l'élève.

Principe de base :

La remédiation est une réaction à une situation d'erreur (souvent appelée à tort échec). La remédiation est une démarche active et positive.

Dans cet esprit, l'erreur n'est pas problématique dès le moment où l'on agit pour y remédier.

En effet, lorsqu'un élève fait une erreur, celle-ci lui permet de comprendre qu'il n'avait pas correctement compris la matière, la consigne, ou le comportement adéquat.

En acceptant cette erreur comme un outil indispensable à son apprentissage, l'élève, accompagné d'un professeur, d'un éducateur, va alors mettre en place différentes stratégies pour comprendre son erreur, corriger ses anciennes représentations et surmonter cet obstacle pour atteindre un niveau de connaissance plus développé.

Ce travail de rééquilibration n'est possible que lorsque l'élève donne à l'erreur le statut qu'il convient de lui donner dans l'apprentissage. Malheureusement, l'erreur est trop souvent mal perçue par les élèves, ce qui peut mener à certaines dérives.

2. Le PIA :

Tous les élèves du 1^{er} degré peuvent faire l'objet d'un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) concerté et rédigé en conseil de classe et ce dès octobre.

Les finalités du P.I.A. :

Le PIA élaboré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage, temporairement ou non, différent et ciblé sur des difficultés spécifiques et des réussites acquises. La démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés et les ressources de l'élève. Elle vise à cibler des apprentissages spécifiques en activant l'une ou l'autre mesure organisationnelle et/ou pédagogique de soutien. Cette démarche se veut également souple et réflexive puisqu'elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA, en tant qu'outil méthodologique qui matérialise cette démarche, est élaboré par les conseils de classe et de guidance en collaboration avec le centre PMS à l'intention de tout élève du premier degré qui peut connaître ou non des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

Les parents de l'élève sont informés de l'élaboration, de l'ajustement, de la progression du PIA concernant leur enfant. Lors de cette prise de connaissance, les parents peuvent ajouter toute suggestion praticable qui pourrait enrichir la démarche.

Les objectifs du P.I.A. :

- Amener chaque enfant à mieux se connaître et à mieux se situer dans le milieu scolaire et social ;
- Amener l'équipe à mieux connaître l'enfant (ses ressources et ses difficultés) ;
- Fixer des objectifs prioritaires que chacun doit viser ;
- Accompagner l'enfant, le faire évoluer par rapport à lui-même ;

En pratique :

Le conseil de classe énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée et prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis, si nécessaire.

Le plan précise les modalités organisationnelles instaurées pour les atteindre et, le cas échéant, les modifications temporaires ou permanentes à apporter à la grille hebdomadaire de l'élève. L'heure de PIA est idéalement mise en parallèle sur l'horaire des cours d'activités ce qui permet, en cours d'année, de neutraliser ces heures pour organiser des activités de "méthodes d'apprentissage".

Il est élaboré de la façon suivante :

1^{ère} commune :

Sur base de tests prédictifs, proposés au plus tard la troisième semaine de septembre.

2^e commune :

Poursuite normale pour les élèves qui transitent de la 1^{ère} à la 2^e sans plan de remédiation. Pour les autres, sur base de l'inventaire des compétences qu'il fallait combler (travaux de vacances à remettre le 1^{er} septembre) entre les 2 années (Conseil de classe fin septembre, début d'octobre).

2^e supplémentaire :

A l'issue de premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans se verront orientés vers une année supplémentaire pour y palier. Ces manquements se traduiront essentiellement par la non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré (CE1D).

L'objectif principal de cet année complémentaire est, d'une part, une remise à niveau des élèves pour leur permettre d'atteindre, en fin de degré, les socles de compétences requis pour accéder en troisième, et d'autre part, leur redonner le goût de l'école, l'intérêt pour les études et éviter ainsi le décrochage scolaire.

Les élèves qui se voient orientés vers une année complémentaire bénéficient d'un encadrement adapté à leurs besoins spécifiques, notamment sous forme de cours de remédiation et de soutien pédagogique.

Elle sera organisée exclusivement à la fin du premier cycle d'étude de l'enseignement secondaire et est programmée uniquement sur l'implantation des « Villas ».

3. Autres :

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale se verront proposer un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) plus spécifique.

Chaque élève bénéficiant d'un PIA a comme référents le titulaire et le coordinateur PIA.

Immersion "continuum"

En partenariat avec la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui assure l'apprentissage du néerlandais par immersion en troisième année maternelle et dans les deux premières années de l'enseignement primaire, notre Athénée prend le relais dans l'apprentissage par immersion de la troisième à la sixième année primaire et de la 1^{ère} secondaire à la rhétorique.

- Au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, la grille hebdomadaire d'une classe en immersion correspond à 11 périodes données dans la langue cible :
 - 4 périodes de LM1 néerlandais
 - 2 périodes d'histoire en néerlandais
 - 2 périodes de géographie en néerlandais
 - 3 périodes de sciences en néerlandais

- Aux 2^e et 3^e degrés, la grille hebdomadaire comporte 8 h données en langue cible :
 - 4 périodes de LM1 néerlandais
 - 2 périodes d'histoire en néerlandais
 - 1 période de géographie en néerlandais
 - 1 période d'activités liée au projet d'établissement

Initiatives prises

Animations culturelles, ouverture aux autres

- Ouverture vers l'extérieur et concrétisation des matières abordées par des visites d'expositions, musées, institutions, villes au riche patrimoine culturel et historique, entreprises, ... et ce, selon un calendrier rigoureux, en fonction des opportunités et des besoins des programmes scolaires.
- Animations théâtrales et musicales ponctuelles au sein de l'école.
- Spectacles de théâtre en dehors de l'école, au moins trois fois par année.
- Organisation et/ou participation à des conférences, des animations, des débats en rapport avec l'actualité.
- Voyages pédagogiques divers en cours d'année scolaire : voyage des élèves de troisième à la découverte d'une région d'Europe, voyage de fin d'études secondaires pour les rhétoriciens, voyage à caractère scientifique pour les élèves de cinquième ayant choisi une option scientifique, ... programmés de manière à assurer le fonctionnement optimal de l'Athénée.
- Participation à des concours, au niveau national, voire international, de latin, mathématiques, physique, chimie, dessin, écriture...
- Echanges linguistiques avec l'Espagne, échanges européens dans le cadre des projets Comenius et Socrates.
- Echanges avec d'autres écoles et particulièrement de la filière immersive avec des écoles en Flandre.
- Participation au « Jury des lycéens » du cinéma et/ou de la littérature.
- Rencontres avec des auteurs au sein de l'école ou en dehors.
- Organisation de « Journées lecture » qui ont pour but de faire redécouvrir le plaisir de lire.
- ...

Education à la citoyenneté

- Au sein des différentes disciplines, l'équipe pédagogique associe, à la formation intellectuelle, le développement du comportement social et personnel de l'élève. Aux apprentissages cognitifs sont associées les pratiques de vie telles que prendre des responsabilités, faire des choix, respecter les règles de vie, maîtriser ses réactions affectives à l'égard des autres, écouter sans interrompre, respecter, coopérer, négocier, s'auto-évaluer, ...
- Election de « délégués de classe » dont le rôle est de représenter la classe et d'être le porte-parole, le relais entre la classe, les professeurs, la direction.
- Amener les élèves à se sentir concernés par la vie de l'école et à y prendre part activement.
- Apprendre à se responsabiliser, à mener à bien un projet, à mener une réunion (réunions des délégués).
- Organisation d'une « Journée citoyenne » au sein de l'établissement avec la participation d'organisations telles que Greenpeace, Oxfam, Amnesty, Atoutage, Coren.
- Actions citoyennes interclasses afin de renforcer la dynamique entre les élèves des différents niveaux d'études.
Des élèves du DI mènent avec des élèves du DS des projets citoyens sur le thème de l'environnement, le vivre ensemble et les relations Nord/Sud.

Ces projets se font en collaboration avec différentes associations (tel que Annoncer la Couleur, Oxfam, Amnesty International, Maison de la laïcité, La Loupiote, La maison Arc-en-ciel, Coren, Good planet, ...)

- Projet citoyen : "Assemblée des jeunes wallons pour l'environnement" est une initiative qui permet aux élèves de s'initier concrètement à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté active en faveur de l'environnement.

Education aux medias et nouvelles technologies

- Participation à la « Quinzaine de la Presse » ayant pour objectifs d'apprendre à rechercher, collecter, trier, traiter l'information, d'une part, et, d'autre part, développer l'esprit critique.
- Presse quotidienne
- Journaliste d'un jour
- Intégration des nouvelles technologies dans les activités pédagogiques grâce à la fréquentation du Centre Cybermédia qui est utilisé, à la fois comme outil de recherche, source de documentation et d'information, moyen de communication, ...
- Utilisation des tableaux interactifs.
- ...

Education à l'environnement

- Implication des élèves dans la réalisation et l'entretien d'une mare éducative, d'un hôtel à insectes, d'un potager servant de support aux cours de sciences.
- Responsabilisation des élèves quant au maintien du bon état des locaux qu'ils occupent, du mobilier et du matériel mis à leur disposition. Des dégradations entraînent automatiquement pour le(s) responsable(s) une sanction sous forme de travaux d'utilité pour la collectivité. Ce type de sanction permet également une prise de conscience de l'important travail de l'équipe du personnel de maîtrise.

Education à la santé – Activités sportives

- Rencontre avec des élèves d'écoles et d'horizons différents, sens de l'effort et de la représentation d'un groupe au travers de la participation à de nombreuses compétitions interscolaires et tournois, aux niveaux provincial et national, en athlétisme, natation, football en salle, ...
- Ouverture à des sports moins répandus et découverte d'activités nouvelles.
- Participation au « Rhéto Trophée ».
- Journées sportives

Application de la circulaire n°2657 – « Les jours blancs »

- Donner à tous nos élèves des occasions d'occuper les jours qui suivent la fin des examens, « les jours blancs », de manière intéressante, pédagogique et constructive a été une préoccupation de notre équipe éducative.
- Les activités proposées sont inscrites dans une démarche cohérente avec le projet d'établissement et sont venues s'ajouter à d'autres projets déjà réalisés dans un domaine proche, par exemple, un voyage ludique à Disneyland Paris.
- D'autres élèves ont participé à la remise en ordre de leur classe ou à des activités sportives, encadrés par leurs professeurs d'éducation physique.
- Il est organisé, après la session d'examens, pour nos élèves du premier degré une séance de cinéma (avec exploitation pédagogique).
- Le projet "délibère-toi" à pour objet de proposer un évènement positif et participatif
Durant la période des délibérations de juin, sous l'égide de l'AMO "La Chaloupe" des activités citoyennes sont organisées dans notre établissement tels que :
 - improvisation
 - maîtrise du feu, initiation à la réanimation cardio-pulmonaire
 - Brevet secourisme et Beps

Tutorat

A l'initiative d'élèves du 3^{ème} degré, un système de tutorat est mis en place : les élèves du degré supérieur mettent leurs compétences au service des plus jeunes.

L'objectif de cette pratique se fonde prioritairement sur l'entraide et la solidarité et entre dans le cadre des objectifs et des valeurs fondamentales repris dans notre projet d'établissement.

Actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser des élèves à besoins spécifiques

En adéquation avec les prescrits légaux, notre établissement met tout en œuvre, pour le cas échéant, intégrer et soutenir la scolarité des jeunes présentant un handicap.

Ce travail d'intégration se réalise en partenariat avec le CPMS et les services compétents. Si nécessaire une pédagogie différenciée est mise en place et des outils spécifiques sont mis à disposition.

Continuité dans le cursus scolaire

Tout est mis en œuvre pour que le passage d'un niveau d'enseignement à un autre se fasse dans les meilleures conditions et que les choix d'orientation puissent être effectués sur base d'une information la plus complète possible.

1. Primaire - Secondaire

Coordination primaire–secondaire au travers de différents activités (journée "lecture", excursion, ateliers en commun, réunissant les instituteurs du troisième cycle de l'enseignement fondamental et les professeurs du premier degré de l'enseignement secondaire.

Afin de faciliter l'intégration dans le secondaire, notre établissement invite les élèves de 6^{ème} primaire de sa section et des écoles environnantes à passer une journée en 1^{ère} secondaire comme s'ils y étaient déjà. Ils sont accompagnés par des élèves de 1^{ère} secondaire pour mieux comprendre l'organisation.

Informations données par le Centre P.M.S. dans toutes les classes de sixième primaire.

Deux soirées d'informations et d'accueil spécifiques, destinées aux parents des futurs élèves de première secondaire, sont prévues, afin de les éclairer sur l'organisation de l'enseignement secondaire et de leur permettre une première prise de contact avec les enseignants.

Possibilité, pour les futurs élèves de première secondaire, de participer à un stage mêlant sports, activités variées durant une semaine, dans les installations de l'école, afin de se familiariser avec leur futur environnement et, le cas échéant, de déjà tisser de nouveaux liens avec de futurs condisciples venant d'autres écoles fondamentales que la leur.

Les premiers jours de rentrée scolaire en 1^{ère} secondaire sont prévues des activités d'accueil spécifiques d'intégration pour aider l'élève à « passer le cap », à diminuer son « angoisse des premiers jours », à « prendre ses marques » dans son nouvel environnement.

Séjour didactique d'une semaine organisé pour l'ensemble des classes de première secondaire, dès le début de l'année scolaire, généralement en octobre, afin de favoriser l'intégration de tous, de renforcer les liens entre condisciples d'une même classe et du même niveau.

2. Secondaire - Supérieur et orientations professionnelles

Séances d'informations, à l'intention des élèves et de leurs parents, sur la structure générale de l'enseignement secondaire et présentation des choix d'options possibles au sein de notre établissement.

Mise à disposition permanente et actualisée, d'une « banque » de documentations (tenue à jour par un professeur) relative à l'ensemble des choix d'études supérieures ainsi qu'aux établissements universitaires et non universitaires les dispensant.

Les élèves de 2^{ème} complémentaire sont informés des orientations et dans l'école de l'enseignement technique et professionnel pour affiner leurs choix futurs.

Dès qu'une situation se présente en terme de projet de vie pour un élève, le CPMS convoque les titulaires et/ ou les professeurs pour mettre en place les démarches nécessaires.

Possibilité pour les élèves du 3^{ème} degré de se rendre à divers salons d'informations sur les études supérieures : SIEP, informations, conférences par les universités, hautes-écoles et conférence d'information de l'ULB donnée à l'Athénée, invitation à l'opération « carrières » du Rotary de Wavre

Les élèves de cinquième et de sixième année de la section « technicien en comptabilité » effectuent un stage en entreprise dans le but de se familiariser avec la vie professionnelle, de développer leurs capacités d'adaptation aux différentes conditions de travail, d'être dans une situation d'apprentissage proche des réalités du terrain, d'initier leur sens des responsabilités, ...

Chaque étudiant de 6^{ème} année bénéficie des conseils d'un « tuteur », professeur de l'établissement, dans la réalisation de son travail de qualification et reçoit la visite de ce dernier lors de son stage en entreprise.

ATHÉNÉE ROYAL PAUL DELVAUX

Avenue des Villas, 15

1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Tél : 010 / 420 420

Adresse e-mail : sec.eleves@arolln.be

Site internet : www.arolln.be